



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le seize janvier à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Bernard BEDOUET, Valérie AVENEL, Frédéric PLOQUIN, Pierre-Paul HAMERY, Jacques BONHOMMET, Jacques MORINIERE, Patrice GUYOT, Sophie LIBEAU, Christine MORIN, Mickaël BARAISE, Maryline BRANCHEREAU, Damien LEFORT, Samuel RICOU.

Absents excusés : M. Joël DUPONT, Mme Vanessa BRAUD.

Secrétaire de séance : M. HAMERY Pierre-Paul

Date de la convocation : 8 janvier 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 14

Quorum : 9

Ayant donné pouvoir : 0

Nombre de votants : 14

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 5 décembre 2019

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 5 décembre 2019.

Le procès-verbal de la réunion du 5 Décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2 –Projet de lotissement Avenue des Brunets – Attribution de la mission de maitrise d'œuvre

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 9 Mai 2019, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer la consultation selon la procédure adaptée pour le projet d'aménagement du lotissement Avenue des Brunets.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié sur la plateforme « anjoumarchespublics » le 14 octobre 2019. La date limite de remise des offres était fixée au 29 novembre 2019.

Elle présente le résultat de la consultation.

37 dossiers ont été retirés.

6 offres ont été transmises

Les critères de jugement des offres étaient fixés comme suit dans le règlement de consultation :

1 – Prix : 40 %

2 – Valeur technique : 50 % (garanties et capacités techniques et financières, capacités professionnelles, références, compétences et moyens de l'équipe, méthodologie de travail)

3 – Délai d'exécution des missions : 10 %

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique,

Suite à l'analyse des offres réalisée en fonction des critères de jugement énoncés ci-dessus, la proposition la mieux disante retenue est celle du groupement composé du cabinet AIR&GEO, bureau d'études VRD et géomètre et de l'Agence Grégoire, Architectes, de Cholet, pour la mission complète : maitrise d'œuvre, Dossier Loi

sur l'eau, Dossier de Permis d'aménager et mission foncière, d'un montant total de 33 400,00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette décision.

3 – Aménagement d'un nouveau lotissement Avenue des Brunets – Dénomination

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la dénomination du nouveau lotissement situé Avenue des Brunets afin de diffuser cette nouvelle dénomination aux administrations concernées (La Poste, les gestionnaires de réseaux, le service des impôts, les services de secours,...).

Il est proposé de dénommer le lotissement comme suit :

« Lotissement de Brisâtre », rappelant le nom de l'ancienne carrière d'extraction du granit située à proximité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1,

Considérant l'intérêt de dénommer officiellement toutes les voies et quartiers de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Dénomme le nouveau lotissement Avenue des Brunets comme suit :

« Lotissement de Brisâtre »,

Charge Madame le Maire de communiquer aux administrations concernées cette nouvelle dénomination (La Poste, les gestionnaires de réseaux, le service des impôts).

4 – Aménagement d'un nouveau lotissement Avenue des Brunets – Création du budget annexe et immatriculation à la TVA

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération en date du 5 décembre 2019 approuvant la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme permettant la réalisation du projet d'aménagement d'un nouveau lotissement sur la zone 1AU Avenue des Brunets,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 qui stipule que les communes décidant d'effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations ;

Ces terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 pour ce nouveau lotissement dénommé « Lotissement de Brisâtre » qui regroupera l'ensemble des opérations à venir.

Il est précisé au conseil municipal que ce budget sera assujetti à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Valider le principe de la création du budget annexe dénommé budget annexe lotissement « Lotissement de Brisâtre » situé Avenue des Brunets dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente,
- Prendre acte de l'assujettissement à la TVA de cette opération et inviter Madame le Maire à procéder aux formalités d'inscription auprès du service des impôts.

5 – Travaux de sécurisation de voirie urbaine – Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 5 septembre 2019, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer la consultation selon la procédure adaptée pour les travaux de sécurisation de voirie urbaine sur les secteurs suivants :

- Réaménagement de l'avenue du Pont Gandon suite au regroupement des locaux de l'école maternelle sur le site de l'école élémentaire,
- Entrée sud de l'agglomération rue de Cholet (RD 961),
- Traversée route de Villemoisan (RD 104) entre la zone de loisirs vers le nouveau quartier « lotissement Le Tremblay ».

Un avis d'appel public à concurrence a été publié sur la plateforme « anjournmarchespublics » le 15 novembre 2019. La date limite de remise des offres était fixée au 16 décembre 2019.

Elle présente le résultat de la consultation.

17 dossiers ont été retirés.
6 offres ont été transmises.

Les critères de jugements des offres étaient fixés comme suit :

- 1 – Valeur technique : 60 % (au regard du mémoire technique indiquant les capacités techniques, la méthodologie, des références similaires, le planning, les moyens humains et matériels,)
- 2 – Prix : 40 %

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique,

Suite à l'analyse des offres réalisée en fonction des critères de jugement énoncés ci-dessus, la proposition la mieux disante retenue est celle du cabinet URBATERRA d'Angers pour la mission complète de maîtrise d'œuvre, d'un montant total de 12 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette décision.

6 – Personnel communal – Assurance Groupe « Risques statutaires » - Adhésion au groupement de commande du Centre de Gestion 49

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la Loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Considérant les caractéristiques de la consultation :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels.
- Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.
- Garantie des charges patronales (optionnelle).
- Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2021,

Charge Madame le Maire de signer la demande de consultation.

7 – Convention circuit cinéma « Balad'Images » avec l'Association Familles Rurales de Bécon les Granits pour la projection cinéma sur le territoire – Renouvellement au 1^{er} janvier 2020.

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 5 juin 2014, le Conseil Municipal avait approuvé la convention de partenariat tripartite entre l'« Association Familles Rurales de Bécon les Granits », la Fédération Départementale Familles Rurales et la commune afin de définir les conditions d'organisation des projections cinématographiques sur la commune, du cinéma itinérant Balad'Images.

Ce circuit a permis de développer une action cinématographique de proximité, ouverte et accessible. Il propose des projections régulières, à savoir une séance de cinéma toutes les 3 semaines le vendredi soir, ainsi que des projections spécifiques : ciné-scolaire (séances pour les écoles), ciné-senior (pour les maisons de retraite), ciné-partage (projection intergénération), ciné plein air,...

L'engagement financier initial de la commune, versé sous la forme d'une subvention annuelle à la Fédération Départementale Familles Rurales, s'élevait à 0,25 € par habitant, plafonnée à 500 €.

Les montants n'ayant pas augmenté depuis 7 ans alors que les coûts de fonctionnement augmentent chaque année, la participation demandée aux communes est passée à 0,30 € par habitant par an plafonnée à 700 €.

Une nouvelle convention doit être signée entre les parties afin de valider la participation financière de la commune à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la nouvelle convention de partenariat tripartite entre l'«Association Familles Rurales de Bécon les Granits», la Fédération Départementale Familles Rurales et la commune de Bécon les Granits dans le cadre du circuit cinéma itinérant « Balad'Images » à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de quatre ans,

S'engage à verser annuellement une subvention de 0,30 € par habitant plafonnée à 700 € à la Fédération Départementale Familles Rurales,

Autorise Madame Le Maire à signer ladite convention.

8 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Rapport de la CLECT du 7 Novembre 2019 – Voirie et sentiers de randonnée - Adoption

Madame le Maire présente le rapport de la CLECT du 7 Novembre 2019 relatif aux compétences « Voirie » et « Sentiers de randonnée »,

1 – VOIRIE

VOIRIE – HOMOGENÉISATION DE LA TARIFICATION

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence voirie hors bourg a été transférée à la CC.

Or, les prix/km des travaux réalisés en régie par la CC étaient variables selon les communes.

=> pour optimiser la gestion, une homogénéisation des prix/km a été réalisée : une tarification unique par type de prestation est proposée pour la facturation.

- Dans le cadre de la clause revoyure, l'AC de Bécon a été révisée en cohérence avec les KM comptabilisés.
- L'harmonisation proposée donne lieu à une simplification des éléments à considérer neutre nette de la révision de l'AC de Bécon. De plus, l'homogénéisation simplifiera la prise en compte des intégrations de nouvelles

 Vallée
des Voiries
Haut-Anjou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

=> **Application proposée en 2020.**

VOIRIE – SYNTHÈSE HOMOGÉNÉISATION DE LA TARIFICATION

Ci-après une synthèse des prix/km par prestation effectuées par la CC pour les communes :

PRIX DU KM :	KM	PRIX/KM
NIDS POULE	417,56	30,00 €
TETE DE PONT SAIGNE	417,56	40,00 €
DESHERBAGE	417,56	15,00 €
BALAYAGE	393,28	8,00 €
NETTOYAGE ET REPARATION PANNEAUX	393,283	7,00 €
ELAGAGE	201,703	190,00 €
ACCOTEMENT	220,703	100,00 €
PRIX DU KM POUR LES PRESTATIONS ENTRETIENS		390,00 €



VOIRIE – SYNTHÈSE HOMOGÉNÉISATION DE LA TARIFICATION

- **Les communes effectuant elles-mêmes les prestations seront remboursées** avec prise en compte de la rétroactivité depuis 2018 le cas échéant, **par mandat hors AC CC → Communes dans le cadre des conventions de gestion.**
- => Le remboursement des prestations se fait en fonction des prestations effectuées par la commune. 2 exemples :
 - Bécon prévoit de dépenser 21 K€ pour entretenir sa voirie en 2020 et sera remboursé de 22 K€ après prise en compte des frais de gestion ;
 - Saint-Augustin ne prévoit pas de dépenses d'entretien de sa voirie, il n'y a pas de remboursement prévu à ce jour.
- **Ci-après une synthèse des remboursements prévus par commune au titre de 2020 intégrant les prix/prestations homogénéisés :**

REVISIONS DES PRIX/KM PAR PRESTATION PAR LA COMMISSION POST CLECT POUR LES TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE PAR LES COMMUNES EN HORS BOURG POUR 2020

PRESTATION		NOUVELLE INTEGRATION	AC intégrant FRAIS DE STRUCTURE 10%	KM DES VOIES	NIDS POULE	TETES DE PONT/SAIGNE	DEHERBAGE	BALAYAGE	REPARATION PANNEAU	ELAGAGE	ACCOTEMENT	TOTAL DES PRESTATIONS PAR COMMUNES,	REMBOURSEMENT AVEC LES 5%
COMMUNE VOIRIE LA CCVHA	KM VOIRIES	PRIX DE L'ENTRETIEN DES VOIES DEMANDEES AUX COMMUNES	COUT GLOBAL DEMANDEE AUX COMMUNES	PRESTATION EFFECTUEES EN KM PAR LES COMMUNES	PRIX AU KM DE LA PRESTATION 30€	PRIX AU KM DE LA PRESTATION 40€	PRIX AU KM DE LA PRESTATION 15€	PRIX AU KM DE LA PRESTATION 8€	PRIX AU KM DE LA PRESTATION 7€	PRIX AU KM DE LA PRESTATION 190€	PRIX AU KM DE LA PRESTATION 100€	TOTAL GLOBAL DES KM DES PRESTATIONS EFFECTUER PAR LES COMMUNES	REMBOURSEMENT EN FONCTION DES PRESTATIONS REALISEES PAR LES COMMUNES
BECON	54,703	21 334,17 €	23 467,59 €	54,703	1 641,09 €	2 188,12 €	820,55 €	437,62 €	382,92 €	10 393,57 €	5 470,30 €	21 334,17 €	22 400,88 €
ST AUGUSTIN	25	9 750,00 €	10 725,00 €	25	750,00 €	1 000,00 €	375,00 €	200,00 €	175,00 €	4 750,00 €	2 500,00 €	- €	- €
ST SIGISMOND	19	7 410,00 €	8 151,00 €	19	570,00 €	760,00 €	285,00 €	152,00 €	133,00 €	3 610,00 €	1 900,00 €	3 800,00 €	3 828,50 €
VAL D'ERDRE-AUXENCE	141	54 990,00 €	60 489,00 €	141	4 230,00 €	5 640,00 €	2 115,00 €	1 128,00 €	987,00 €	26 790,00 €	14 100,00 €	54 990,00 €	57 739,50 €
TOTAL	239,70	93 484,17 €	102 832,59 €	239,70	7 191,09 €	9 588,12 €	3 595,55 €	1 917,62 €	1 677,92 €	45 543,57 €	23 970,30 €	80 124,17 €	83 968,88 €

PRESTATION NON EFFECTUEE DIRECTEMENT PAR LES COMMUNES => PAIEMENT PAR L'AC DES PRESTATIONS DE MARCHÉ CC

PRESTATION		NOUVELLE INTEGRATION	AC intégrant FRAIS DE STRUCTURE 10%	KM DES VOIES	NIDS POULE	TETES DE PONT/SAIGNE	DEHERBAGE	BALAYAGE	REPARATION PANNEAU	ELAGAGE	ACCOTEMENT	TOTAL DES PRESTATIONS PAR COMMUNES,	REMBOURSEMENT AVEC LES 5%
COMMUNE VOIRIE LA CCVHA	KM VOIRIES	PRIX DE L'ENTRETIEN DES VOIES DEMANDEES AUX COMMUNES	COUT GLOBAL DEMANDEE AUX COMMUNES	PRESTATION EFFECTUEES EN KM PAR LES COMMUNES	PRIX AU KM DE LA PRESTATION 30€	PRIX AU KM DE LA PRESTATION 40€	PRIX AU KM DE LA PRESTATION 15€	PRIX AU KM DE LA PRESTATION 8€	PRIX AU KM DE LA PRESTATION 7€	PRIX AU KM DE LA PRESTATION 190€	PRIX AU KM DE LA PRESTATION 100€	TOTAL GLOBAL DES KM DES PRESTATIONS EFFECTUER PAR LES COMMUNES	REMBOURSEMENT EN FONCTION DES PRESTATIONS REALISEES PAR LES COMMUNES
LES HAUTS ANJOU	53,86	77881,56	85669,716	160,12	4 803,60 €	6 404,80 €	2 401,80 €	1 280,96 €	1 120,84 €	30 422,80 €	16 012,00 €	16 012,00 €	16 812,60 €
MIRE(6km sont pris en compte que pour l'élitage et accotement)	6	8676	9543,6	18,46	553,80 €	738,40 €	276,90 €	147,68 €	129,22 €	1 140,00 €	600,00 €	3 586,00 €	3 765,30 €
JUVARDEIL Valloées	0	0	0	24,28	728,40 €	971,20 €	364,20 €	194,24 €	169,96 €	4 613,20 €	2 428,00 €	2 063,80 €	2 166,99 €
TOTAL	59,86	86 557,56 €	95 213,32 €	202,86	6 085,80 €	8 114,40 €	3 042,90 €	1 622,88 €	1 420,02 €	36 176,00 €	19 040,00 €	21 661,80 €	22 744,89 €

PRESTATION NON EFFECTUEE DIRECTEMENT PAR LES COMMUNES => PAIEMENT PAR L'AC DES PRESTATIONS DE MARCHÉ CC

VOIRIE – SYNTHÈSE HOMOGÉNÉISATION DE LA TARIFICATION

- De même que pour 2020, le remboursement des prestations 2018 et 2019 se fait en fonction des prestations effectuées par la commune selon les mêmes modalités de calcul (tarifs homogénéisés par type de prestation proposés ci-avant).
- => **les communes ayant effectué elles-mêmes les prestations en 2018 et 2019 seront remboursées (rétroactivité), par mandat hors AC dans le cadre des conventions de gestion.**

VOIRIE – INTÉGRATION DE VOIRIES – PROPOSITION DE RÉVISION DE L'INDICE

Le transfert de charges a été évalué sur la base de ratios d'entretien différenciés suivant la localisation de la voirie déclarée d'intérêt communautaire, avec des valeurs unitaires au mètre carré revalorisée selon l'index TP01.

Or, suite à la dernière CLETC voirie, il est apparu que cet indice ne serait pas le plus pertinent pour réviser l'AC.

En effet, l'indice relatif à la masse salariale permettrait de mieux prendre en compte l'évolution réelle du coût de la prestation.

Proposition d'actualisation de l'AC 2019 avec la dernière valeur connue de l'indice TP 08 :



VOIRIE – INTÉGRATION DE VOIRIES – PROPOSITION DE RÉVISION DE L'INDICE

Proposition d'actualisation de l'AC 2019 avec la dernière valeur connue de l'indice TP 08
=> prise en compte de l'évolution du coût complet (part bitume, part MS et part transport, a contrario du TP 01 qui n'intègre que la part travaux):

Année	Mois	Valeur	Parution au J.O.
2019	Juin	110,6	21/09/2019
2019	Mai	111,1	23/08/2019
2019	Avril	110,8	19/07/2019
2019	Mars	110,3	22/06/2019
2019	Février	108,8	16/05/2019
2019	Janvier	107,9	18/04/2019
2018	Décembre	108,9	23/03/2019
2018	Novembre	110,7	19/02/2019
2018	Octobre	110,2	19/01/2019
2018	Septembre	109,4	21/12/2018
2018	Août	109,3	15/11/2018
2018	Juillet	108,8	12/10/2018

VOIRIE – SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DE L'AC 2020/AC 2019

	2019	2019	2019	2020	2020	2020	2020	2020
	AC prévisionnelle 2019 (A)	Hypothèse d'évolution indiciaire (B)	AC définitive 2019 (A+B)	AC après homogénéisation tarifaire (D)	Nouvelles intégrations de voirie (E)	Enrobé : passage 0,26 -> 0.57€/m ² à partir de la 6ième année (F)	Hypothèse d'évolution indiciaire (G)	AC prévisionnelle 2020 (D+E+F+G)
BECON LES GRANITS	41 701		41 701	23 468			375	23 843
CHAMBELLAY								0
CHENILLÉ-CHAMPEUSSÉ								0
ERDRE EN ANJOU					1 764		28	1 792
GREZ-NEUVILLE					5 819		93	5 912
JUVARDEIL							0	0
LA JAILLE-YVON							0	0
LE LION D'ANGERS					2 542	207	44	2 793
LES HAUTS D'ANJOU	64 030		64 030	85 670			1 371	87 040
MIRE	21 966		21 966	9 544			153	9 696
MONTREUIL-SUR-MAINE					515		8	523
SCEAUX D'ANJOU							0	0
ST-AUGUSTIN DES BOIS	10 604		10 604	10 725			172	10 897
ST-SIGISMOND	8 571		8 571	8 151			130	8 281
THORIGNE D'ANJOU					752		12	764
VAL D'ERDRE AUXENCE	70 994		70 994	60 489			968	61 457
TOTAL	217 866	0	217 866	198 046	11 392	207	3 354	212 999

Vallées du
Haut-Anjou

Validé en CLECT du 7/11/2019

2 – SENTIERS DE RANDONNÉE

RAPPEL ÉVALUATION TRANSFERT DE CHARGES

- Afin d'évaluer le transfert de charges, les communes ont été sollicitées avant la CLECT d'avril 2018 pour fournir les dépenses réalisées pour les sentiers (entretien, balisage etc.).
- Des différences d'exercice ont été constatées entre les 3 ex-Communauté de communes :
 - Ex-CCRLA : entretien des sentiers déjà intégrés (compétence intercommunale). Cependant, certaines portions n'étaient pas intégrées ;
 - Ex-CCOA : entretien à transférer à la CCVHA dans le cadre du marché lancé sur l'ex-CCRLA ;
 - Ex-CCHA : entretien à transférer à la CCVHA dans le cadre du marché lancé sur l'ex-CCRLA.
- Il a été proposé un transfert sur la base du coût du marché d'entretien (ex-CCRLA) + 10% de forfait administratif. Ce coût (hors 10%) est de 201,50 € correspondant à 3 broyages (22,50€ par passage) et 1 élagage (67€ par passage mais attention A/R à effectuer) par sentier.

RAPPEL ÉVALUATION TRANSFERT DE CHARGES

- Le transfert concerne les travaux suivants :
 - Elagage ;
 - Broyage de la plateforme ;
 - Accotements (parfois dérasement) ;
 - Curage fossé ;
 - Balisage.

SENTIERS DE RANDONNEE – DISTINCTION ENTRETIEN MÉCANISABLE/ENTRETIEN MANUEL

Contexte : Les AC calculées lors de la CLECT 2018 sont révisées pour 2 raisons :

- **Révision du kilométrage (entretien mécanisable)** à prendre en compte (mise à jour suite à certains retours des communes, basculement entretien manuel) ;
- **Prise en compte de portions à entretenir en manuel (par la commune)** dans le calcul des AC.

2 types d'entretien soumis à une tarification propre :

- **Entretien mécanisable** : chemins de largeur **> à 2,5 m – forfait/km** (relatif au forfait du marché en cours, soit 201,50€/km) ;
- **Entretien manuel** : chemins de largeur **< à 2,5 m – forfait/h** (sur la base du forfait fixé dans le cadre des conventions opérationnelles soit, 24€/heure)

SENTIERS DE RANDONNEE – DISTINCTION ENTRETIEN MÉCANISABLE/ENTRETIEN MANUEL

Concernant l'entretien manuel :

- **Entretien manuel** : chemins de largeur **< à 2,5 m – forfait/h** (relatif au forfait fixé dans le cadre des conventions opérationnelles soit, 24€/heure)
- **Estimation d'un nb d'heures annuel par commune** communiquées par les communes **pour établir un montant annuel d'AC** correspondant, avec prise en compte de 5% de frais de gestion inclus dans les 24€/heure.
- Le remboursement de l'entretien réalisé par les communes continuera d'être réalisé via les conventions opérationnelles.

Après un récapitulatif des **modifications proposées de l'AC 2020** (intégrant la distinction **mécanisable/non mécanisable et les révisions de périmètres** :

AC 2020 intégrant la distinction mécanisable/non mécanisable et les révisions de périmètres)

	Type d'entretien	Conventions	AC 2019		AC 2020 proposées					
			Portions mécanisables (en km)	Forfait (201,50€/km + 10% frais admin. (en €))	Portions mécanisable (en km)	Forfait (201,50€/km + 10% frais admin. (en €))	Portions non mécanisables (en km)	Temps passé Portions non mécanisables	Forfait à l'heure (24€/heure)	AC total (mécanisable et non mécanisable)
Bécon-les-Granits	Interne	Oui	8,22	1 821,96	8,22	1 821,96	1,56	17,00	408,00	2 229,96
Saint-Augustin-des-Bois	CCVHA/interne (portions non mécanisables)	Oui	3,96	855,57	2,96	656,08	0,90	25,00	600,00	1 256,08
Saint Sigismond	x	x	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
Val d'Erdre-Auxence	Interne (dont portions non mécanisables)	Oui	52,44	11 623,33	50,88	11 277,55				11 277,55
Chambellay	CCVHA	NC	0,45	99,74	0,45	99,74				99,74
Chenillé-Champteussé	CCVHA (dont portions non mécanisables en interne)	Oui	0,96	212,78	0,14	31,70	0,82	44,00	1 056,00	1 087,70
Erdre en Anjou	CCVHA (dont portions non mécanisables en interne)	Oui	3,50	775,78	2,90	642,79	0,60	7,00	168,00	810,79
Grez-Neuville	CCVHA	NC	0,67	148,51	0,67	148,51				148,51
La Jaille-Yvon	CCVHA	NC	1,55	343,56	1,55	343,56				343,56
Le Lion d'Angers	CCVHA	NC	1,50	332,48	1,50	332,48				332,48
Montreuil-sur-Maine	CCVHA	NC	5,00	1 108,25	0,60	132,99				132,99
Sceaux d'Anjou	CCVHA	NC	0,60	132,99	0,60	132,99				132,99
Thorigné d'Anjou	CCVHA	NC	0,25	55,41	0,25	55,41				55,41
Les Hauts-d'Anjou	Interne (dont portions non mécanisables)	Oui	58,70	13 010,86	58,05	12 866,78	0,65	20,00	480,00	13 346,78
Juvardeil	CCVHA (dt 2,955 km mécanisables en interne)	Oui	14,00	3 103,10	14,00	3 103,10				3 103,10
Miré	x	x	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00
TOTAL			151,70	33 624,31	142,77	31 645,64	4,52	113,00	2 712,00	34 357,64

Pour Bécon les Granits, l'AC 2020 est modifiée comme suit :

- Portion mécanisable : 8,22 kms * 201, 50 €/km + 10 % de frais de gestion = 1 821,96 €,
- Portion non mécanisable : 1,557 kms représentant 17 h de temps d'entretien manuel * 24 € = 408 €
Soit un total de 2 229,96 €.

Rappel fonds de concours futurs investissements

Rappel sur ce qui a été voté en CLETC 2018 concernant les investissements sur les sentiers :

- Il sera appliqué un **fonds de concours des communes à hauteur de 50%** au moment de la réalisation des **investissements**.
- Cela concernera principalement la **création de nouveaux sentiers**, le **curage des fossés**, la **remise en forme de la plateforme**, le **remplacement du mobilier existant** et l'**implantation de nouveaux mobiliers**.

Rappel fonds de concours futurs investissements

- Le fonds de concours est applicable pour :
 - toutes dépenses liées à la valorisation (dépose, conception, fabrication, pose) : mobilier urbain (table de pique-nique, banc, poubelle, arceau vélo etc.) et mobilier d'interprétation/d'information (table thématique, panneau RIS et autres supports ludiques).
 - Les autres dépenses liées à la sécurisation et l'accessibilité du sentier : passerelle, chicane, signalisation routière etc. (hors panneau de départ et balisage) feront également l'objet d'un fonds de concours sur le reste à charge.
- En 2020, lancement d'un marché de signalétique et d'aménagement des sentiers sur 3 ans.

Vu l'exposé ci-dessus,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le rapport de la CLECT du 7 novembre 2019 sur les modalités financières de transfert de charges des compétences « Voirie » et « Sentiers de randonnée ».

9 – Travaux

➤ Réhabilitation des anciens locaux de l'école maternelle pour des équipements publics – Avenants aux marchés de travaux

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que des prestations complémentaires sont nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation des anciens locaux de l'école maternelle pour des équipements publics construction de la nouvelle école maternelle.

Il est nécessaire de passer des avenants pour les lots suivants :

Lot 2 : Gros œuvre (entreprise SOMBAT) : démolition de plafonds existants et suppression de massifs de fondations existants non compatibles avec l'extension

	Montant HT	Variation %
Marché initial	300 000,00 €	
Avenant N°1	+ 2 800,00 €	+ 0,93 %
Avenant N°2	+ 6 360,96 €	+ 2,12 %
Nouveau marché	309 160,96 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Valide l'avenant N°2 au lot N°2 – Gros œuvre avec l'entreprise SOMBAT de Avrillé pour un montant de 6 360,96 € HT,
Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant.

Lot 5 : Menuiseries extérieures en aluminium (entreprise ATELIER PEAU) : remplacement intégral d'ensembles vitrés dans la salle de réunion et remplacement de châssis existants dans la salle de réunion

	Montant HT	Variation %
Marché initial	82 080,24 €	

Avenant N°1	- 715,02 €	- 0,87 %
Avenant N°2	+ 8 246,32 €	+ 10,05 %
Nouveau marché	89 611,54 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 Valide l'avenant N°2 au lot N°5 – Menuiseries extérieures en aluminium avec l'entreprise ATELIER PEAU de Beaupreau pour un montant de 8 246,32 € HT,
 Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant.

Lot 8 : Cloisons sèches - isolation (entreprise BOURRIGAULT) : augmentation de l'épaisseur d'isolation suite aux recommandations du SIEMML et pose d'une membrane d'étanchéité à l'air

	Montant HT	Variation %
Marché initial	120 045,15 €	
Avenant N°1	+ 4 000,00 €	+ 3,33 %
Avenant N°2	+ 11 211,54 €	+ 9,34 %
Nouveau marché	135 256,69 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 Valide l'avenant N°2 au lot N°2 – Cloisons sèches – isolation avec l'entreprise BOURRIGAULT de Montreuil-Juigné pour un montant de 11 211,54 € HT,
 Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant.

➤ Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014 :

Vu l'article L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du 4 avril 2014,
 Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu cette délégation,

- Signalétique école maternelle : Fourniture et pose enseigne du logo de l'école + enseigne devise nationale – Devis Panneau Rama : 1 714,00 € HT. Article 2188 du budget.
- Réhabilitation des anciens locaux de l'école maternelle pour des équipements publics : travaux de modification du branchement électrique – Devis ENEDIS : 564,00 € HT. Article 2313-110 du budget.

10 - Affaires générales et informations diverses

- Le bulletin municipal sera distribué du 20 au 24 janvier 2020.
- Révision du PLU : avis favorable des Personnes publiques associées avec observations. L'enquête publique est en cours jusqu'au 13 février 2020.
- Restauration scolaire : Le bilan du questionnaire envoyé aux familles sur la nouvelle organisation de la pause méridienne mise en place à la rentrée de septembre 2019 est présenté. 119 réponses enregistrées sur 205 familles.
- Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou - présentation du projet de territoire : Madame Fouchereau présente les éléments principaux du diagnostic et les éléments de la stratégie qui sont aujourd'hui établis.

Extrait du compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 décembre 2019 :

Les objectifs fixés étaient de prendre un peu de recul pour la mise en place d'un projet de territoire cohérent à l'échelle du territoire. Elle rappelle qu'un des enjeux était de faciliter une interconnaissance du territoire. Il s'agissait de comprendre dans les communes ce qui nous réunit et ce qui nous différencie. Il fallait sortir d'une superposition de trois communautés de communes afin de traiter l'ensemble du territoire communautaire dans une logique d'équilibre sur tout le territoire.

Un travail de concertation a été mené avec l'aide du comité de pilotage réuni à onze reprises, des fabriques territoriales et d'une phase d'entretien avec les élus des communes.

Madame Guichard rappelle par la suite quelques éléments importants du diagnostic du Projet de Territoire. Le territoire de la CCVHA est jeune, c'est la Communauté de communes avec la moyenne d'âge la plus jeune du département.

Le territoire est très dynamique démographiquement. Il est notable que sur la période 2000-2009, le territoire a connu une croissance démographique forte sur tout le territoire. Le territoire est organisé également de façon multipolaire du fait de la fusion des trois anciennes communautés de communes. Il n'y a pas de ville-centre. Le développement de la Communauté de communes ne peut pas se penser comme le développement d'une ville-centre. Il existe trois pôles avec Le Lion-d'Angers, Bécon-les-Granits et Les Hauts-d'Anjou.

Le territoire a des spécificités rurales que les acteurs ont souhaité préserver comme un maillage bocager important, une ambiance rurale, un patrimoine bâti de caractère et avec une société civile très active, notamment, au travers de ses bénévoles et de ses associations. Le temps d'accès au service sur le territoire de la CCVHA est globalement supérieur à la moyenne départementale, quel que soit le type de services.

Les emplois sont concentrés sur quelques sites avec Le Lion-d'Angers, Châteauneuf-sur-Sarthe, Bécon-les-Granits et Le Louroux-Béconnais. La CCVHA a une vocation plutôt résidentielle. Le secteur agricole est une ossature importante pour la Communauté de Communes. L'essentiel des flux se dirigent vers Angers, Segré et la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe. La CCVHA est un territoire ouvert avec des espaces ruraux qui sont importants avec une dynamique influencée par Angers.

Les Communes et la Communauté de Communes doivent être vues comme un point de rencontre entre le rural et l'urbain. Le projet de Territoire a pour stratégie de développer les coopérations avec les territoires voisins y compris avec Angers Loire Métropole et Anjou Loir et Sarthe sur un certain nombre de sujets.

Les priorités ne doivent pas être les mêmes dans chacun des bassins de vies de la CCVHA.

Quatre axes ont été définis par la stratégie du Projet de Territoire :

- Le premier axe s'inscrit dans le souhait était d'attirer de façon durable de nouveaux habitants sur le territoire ;
- Un deuxième axe réside dans le fait de faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économique et humaine ;
- Un troisième axe consiste à encourager et tirer parti sur tout le territoire des dynamiques urbaines de l'agglomération angevine ;
- Le quatrième axe portait sur le renouvellement de la gouvernance du territoire.

Concernant l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire, l'enjeu principal consiste à renouveler les capacités d'accueil du territoire, à gérer durablement les ressources naturelles, à tisser une cohésion sociale à travers tout le territoire. Comment peut-on donner envie à des ménages de venir habiter sur le territoire ? Cela implique de travailler les politiques d'urbanisme et d'habitat de manière plus concertée. Il faudra répondre à la question de la pertinence de se doter d'un PLUi lors d'un prochain Conseil Communautaire. La revitalisation des centres-bourgs doit également se poursuivre.

Concernant les mobilités, la région est compétente sur cette thématique. Mme Guichard rappelle qu'il faudra réfléchir à voir comment les communes et la Communauté de Communes peuvent intervenir pour venir combler les manques de la région. La question des alternatives à la voiture individuelle doit être posée, il est question notamment du « Stop sécurisé ».

Concernant le second axe, les enjeux portent sur la mise en valeur des atouts du territoire comme les Basses Vallées Angevines, une réorientation des modes de développement en lien avec les ressources, le maintien de la contribution de la société civile à l'animation territoriale. Il est question de la valorisation du maillage bocager, de meilleure gestion des ressources en eau. Un accent a été mis sur la question de la production d'énergies renouvelables et de favoriser l'économie circulaire.

Concernant le troisième axe, les enjeux portent sur le fait de faire converger les dynamiques autour d'une culture commune de développement, se saisir des opportunités offertes par les usages du numérique, renforcer l'offre de culture et de loisirs. Une question se pose sur l'accompagnement des jeunes à l'entrée dans la vie active. Comment accompagner une politique culturelle globale centrée sur la jeunesse est une vraie question.

Concernant le quatrième axe, les enjeux portent sur la création d'une gouvernance plus participative du Projet de Territoire et créer des conditions nouvelles entre les relations entre les acteurs privés et publics du territoire. Pour cela, il faut renforcer les coopérations entre les communes et la CCVHA, penser aux réunions par visioconférence et réfléchir à un schéma de mutualisation à la carte. Il faut penser à l'avenir du Pays, des collaborations avec Anjou Bleu Communauté ou avec le pôle métropolitain. Le label RSO doit être conservé.

11 - Rapports des commissions

➤ *Commission Culture, Tourisme, Patrimoine, Animations, Embellissement (Monsieur BONHOMMET)*

- **Inventaire des chemins ruraux** : l'objectif est d'élaborer un outil à destination des collectivités. La commune de Bécon les Granits est l'une des deux communes pilotes en France sur ce projet. Une réunion a été organisée en Mairie le 14 décembre 2019 pour un appel à bénévoles : plus de 30 personnes ont répondu présentes. La commune sera découpée en quatre secteurs, des groupes seront constitués pour procéder à l'inventaire sur le terrain munis d'une fiche par chemin et d'une grille de collecte. Une formation est prévue le 12 février 2020. L'inventaire se déroulera du 12 février à fin mars 2020. La finalité est de pouvoir identifier, caractériser et cartographier tous les chemins sur la commune afin d'avoir un inventaire exhaustif et précis permettant ensuite de prendre des décisions sur ce qu'on en fait. La carte finalisée sera ensuite reprise sur le Système d'Information Géographique (SIG) cadastre/urbanisme déployé sur tout le territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

- *Commission Associations, sport, loisirs, jumelage (Monsieur BEDOUET)*
 - Mise à jour carte des chemins pédestres : 98 chemins sont répertoriés représentant 53 kms. Plusieurs chemins n'existent plus, ils ont été annexés à des parcelles agricoles. Sept portions sont concernées. Une procédure administrative sera engagée au prochain Conseil Municipal pour la vente de ces portions de chemins après enquête publique. Le travail se poursuit également sur l'ouverture de chemins pédestres (environ 3 kms au total) avec pour objectif de réaliser une boucle complète d'environ 30 kms tout autour de la commune. La carte sera présentée au Conseil Municipal.
 - Projet de déplacement à Paris : dans le contexte de transition entre les deux mandats, il est proposé d'organiser un déplacement à Paris : visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale, le 3 juin 2020. L'inscription à cette journée sera proposée aux élus actuels et futurs.

- *Commission Vie scolaire et périscolaire, Intergénération (Madame AVENEL)*
 - Opération distribution de fruits dans les deux écoles : la distribution a eu lieu le 16 janvier. Cette opération est toujours très appréciée avec distribution d'ananas et d'oranges.

- *Commission Finances, Ressources humaines, Développement économique (Monsieur PLOQUIN)*
 - Calendrier budgétaire 2020 : prochaines commissions des finances le 4 février et le 3 mars 2020, Vote du Budget au Conseil Municipal du 5 Mars 2020.

- *Commission Bâtiments communaux (Monsieur HAMERY)*
 - Réhabilitation des anciens locaux de l'école maternelle pour des équipements publics (bibliothèques, locaux périscolaires) : les travaux avancent conformément au planning prévu.
 - Construction d'un boulodrome : une analyse de sol est prévue fin janvier 2020, pour un démarrage des travaux en février.
 - Etudes de faisabilité projet de vestiaires de football et accueil de la Mairie : les études réalisées par l'Agence Grégoire Architectes seront présentées en commission courant février.

- *Projet Patrimoine (Monsieur PLOQUIN et Madame LIBEAU)*
 - La maquette du livre est en cours de finalisation.

12 – Questions diverses

Fin de la séance à 22 h 30.